

ACTIVITÉS SPORTIVES

COMMISSION DES JEUNES A 11



Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mardi 16 Mai 2023

Présents : MM. ABEILLE, POLI, BOCHET, Mme NICOLAS.

Excusés : MM. GARCIA, DANY

SECTEUR COUPES

COUPE GRAND VAUCLUSE

Les finales des coupes Grand Vaucluse, Fête du Foot Maurice Vinas se joueront le Samedi 27 Mai 2023 au stade Montbord au Pontet.

U15 : AC VEDENE LE PONTET 1 / FC VILLENEUVE 1 à 14H30

U17 : MONTEUX O. 1 / AC VEDENE LE PONTET 1 à 16H30

U19 : MONTEUX O. 1 / AC VEDENE LE PONTET 1 à 18H30

COUPE AVENIR

Les finales des coupe avenir, Challenge Louis Forno se joueront le Samedi 03 Juin à Camaret.


U15 :


Les ¼ de Finale Coupe Avenir U15 en retard : **ST REMY FC / NOVES ROGNONAS** se joueront le Jeudi 18 Mai 2023 au Stade de la Petite Crau à St Remy


Les ½ Finales se joueront comme suit :

- 1^{er} cas : NOVES ROGNONAS / AUTRE PROVENCE LE 21/05 à 10H30 au Stade du Moulin à Noves

- 2^{ème} cas : ST REMY / AUTRE PROVENCE le 28/05 à 10h30 au Stade de la Petite Crau

 secretariat@grandvaucluse.fff.fr

 Clos des Bastides - Chemin de Bel Air - 84140 Montfavet

 04.90.80.63.00

grandvaucluse.fff.fr

La rencontre FC CHEVAL BLANC / ACS MORIERES se jouera le 18/05 à 10h30.

U17 :

½ Finale à jouer le 18/05

CAVAILLON ARC / SCJ

VILLENEUVE / ROGNONAS NOVES

ARTICLE 18 – REGLEMENT DES OFFICIELS

- a) Le règlement des arbitres est fait sur le terrain par le club recevant.
- b) Lorsqu'une désignation est faite à la demande expresse d'un club, les frais engendrés sont supportés intégralement par le demandeur. Lorsque la désignation d'un délégué sera décidée par la Commission des Jeunes, les frais engendrés seront supportés par le DGV.
- c) Dans le cas de la présence 3 arbitres officiels sur une rencontre, les frais de l'arbitre central sont supportés par le club recevant et les assistants sont supportés par les 2 clubs en présence.